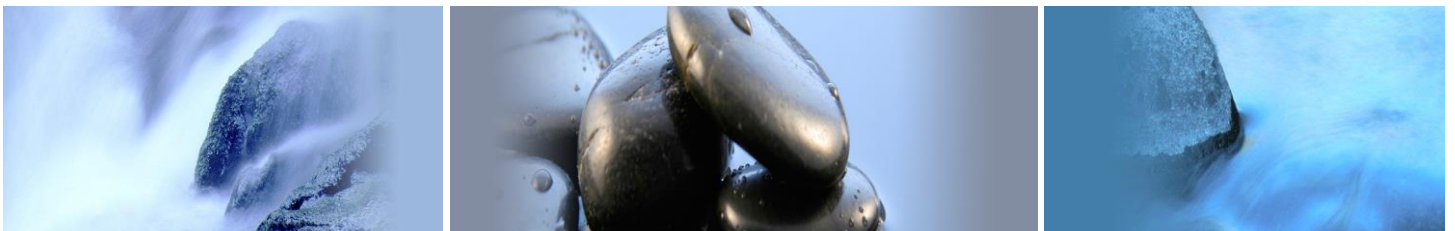




**Investment & Actuarial Consulting,
Controlling and Research.**



www.ppcmetrics.ch

La gestion de fortune à l'ère numérique

Du partage de données aux écosystèmes numériques

Les progrès accomplis par les technologies de l'information ont permis des automatisations et des optimisations à grande échelle, y compris dans le domaine de la gestion de fortune. Mais l'impact de la numérisation va bien plus loin: elle provoque la rupture des chaînes de création de valeur existantes.

EN BREF

Pour l'heure, la révolution numérique n'a pas (encore) eu lieu dans la gestion de fortune, mais la numérisation progresse à grands pas. Les écosystèmes numériques font interagir une multitude d'acteurs du marché très disparates sous une forme nouvelle et donnent naissance à de nouveaux modèles économiques.

Dans l'optique d'une intégration numérique, la numérisation se décline en trois niveaux.

La numérisation des processus désigne l'automatisation de processus existants en vue de gagner en efficacité, sans que le produit final ne change pour le client. C'est donc généralement une optimisation de processus de travail internes qui est visée.

La numérisation de services concerne l'implémentation d'un canal de distribution numérique pour un service existant ou nouveau, une nouvelle interface étant créée dans la foulée entre le client final et le prestataire. L'e-banking ou d'autres portails client numériques sont des exemples de ce deuxième niveau de numérisation. Il va beaucoup plus loin que la numérisation de processus puisque l'expérience du client subit aussi des transformations durables. La plupart des entreprises qui procèdent à des numérisations aujourd'hui se situent dans cette deuxième phase.

Les écosystèmes numériques sont des regroupements de différents acteurs du marché au sein d'un réseau numérique en vue de créer de nouvelles valeurs pour les clients et les entreprises sur une plateforme interbranches commune. Il en résulte de nouveaux modèles économiques innovants et de nouvelles chaînes de création de valeur. On parle aussi d'économies de plateforme dans ce

contexte. Parmi les plus grandes entreprises du monde figurent depuis longtemps des noms comme Amazon, Facebook ou Alibaba qui ne sont pas des fabricants de produits ou de contenus, mais des opérateurs de plateformes numériques.

Une condition essentielle pour que des écosystèmes puissent voir le jour est l'échange d'informations. C'est lui qui, jusqu'ici, a fait obstacle à la création de grands écosystèmes dans le secteur financier: les banques détiennent le monopole des données financières. Ces données sont stockées dans des silos cloisonnés et très peu interconnectés. Mais dans un monde numérisé, même les banques devront s'ouvrir aux économies de plateforme.

La pénétration d'entreprises technologiques dans le secteur financier conduit à une désintermédiation (les intermédiaires perdent de leur importance) et une fragmentation des chaînes de création de valeur. Pour le client final, il en résulte l'apparition de nouveaux services et sa dépendance vis-à-vis des prestataires financiers classiques diminue. Cette évolution est qualifiée de processus de démocratisation.

Pour les directeurs et les conseils de fondation d'institutions de prévoyance, cela signifie par exemple un accès amélioré aux informations et aux services. La transparence et la qualité des services vont augmenter et le principe du «premier de classe» pourra être encore mieux appliqué grâce à la numérisation.

Disruption dans la gestion de fortune

Parallèlement à la tendance aux placements passifs qui se maintient, c'est avant tout la numérisation qui déclenchera dans les prochaines années de profonds changements dans la gestion de fortune et qui remettra en question les chaînes de création de valeur traditionnelles. Le processus de placement sera affecté à tous les niveaux, de la décision de placement en passant par le traitement de la transaction, jusqu'à la distribution.

Des décisions de placement systématiques par le Big Data

Dans un monde numérisé, tout s'articule autour des données. Dans l'univers du Big Data (voir encadré), les décisions de placement deviennent de plus en plus systématiques et guidées par les données. Les algorithmes pour l'analyse sémantique de textes ont atteint un stade de développement très avancé. Bientôt, la machine va par exemple analyser les rapports d'activités et en déduire les signaux de vente ou d'achat correspondants.

Sous le règne du numérique, les formes classiques de décisions de placement sont supplantées par des décisions de placement systématiques et factuelles. A l'avenir, les banques ne pourront plus s'offrir des analystes chercheurs classiques, ne serait-ce qu'en raison du coût. Combinée avec la tendance au placement passif, la gestion de fortune deviendra de plus en plus un bien interchangeable.

Traitement décentralisé des transactions

Dans le domaine du traitement et de l'administration des transactions, les distributed ledger technologies (DLT), dont la blockchain est un exemple (voir explication de ces termes dans l'encadré), vont provoquer de profonds changements à moyen terme. On pourra en effet se passer des intermédiaires financiers classiques pour le transfert de valeurs patrimoniales. Le processus de clearing et de règlement encore très inefficace aujourd'hui deviendra expéditif et peu onéreux grâce aux DLT.

En décembre 2018, un premier mandat fonds était traité avec succès par la blockchain de FundsDLT, une plateforme globale mettant en présence les agents de transfert, les systèmes de paiement et les investisseurs. Le négoce d'ins-

Enseignements à retenir par les conseils de fondation

La numérisation va aussi durablement transformer le travail des conseils de fondation. Dans l'optique de l'auteur, trois aspects méritent d'être soulignés tout particulièrement:

- La désintermédiation dans le secteur financier va faire germer de nombreux services innovants et des outils simples et conviviaux qui offriront une valeur ajoutée réelle, surtout à un système de milice comme celui de la prévoyance professionnelle, à commencer par les outils analytiques pour évaluer l'activité de placement des gérants de fortune. L'expression d'interdépendances complexes sous forme d'outils simples est un des grands atouts de la numérisation.
- Pourtant, ces outils conviviaux ne pourront en aucun cas remplacer une réflexion criti-

que sur les problèmes qui se posent. Cette capacité de réflexion est en fait plus importante que jamais dans un monde commandé par algorithmes, surtout pour des conseils de fondation qui portent une lourde responsabilité. Une bonne expérience utilisateur n'est pas a priori un signe de qualité d'un produit.

- Une autre difficulté pour les conseils de fondation, c'est l'asymétrie grandissante de l'information entre les prestataires (qui incluront aussi de plus en plus les fintech), et le client final. L'entrée du Big Data dans la gestion de fortune va aussi faire monter la complexité des produits d'investissement. Le clivage entre la simplification grâce à la technologie et la dépendance de celle-ci va encore s'accroître.

La blockchain et la distributed ledger technology (DLT)

La distributed ledger technology est une forme de stockage décentralisé des données. Par le biais d'un registre partagé («distributed ledger») conservé sur un grand nombre de calculateurs, les participants à un réseau peuvent organiser des droits de propriété par voie numérique, sans avoir recours à un administrateur central. Un processus d'actualisation («mécanisme de consensus») assure que l'état de la banque de données soit le même pour tous les participants au réseau. On fait la distinction entre réseaux ouverts et fermés. Les participants à un réseau fermé sont généralement enregistrés et doivent remplir certaines

conditions d'admission, ce qui simplifie énormément le mécanisme de consensus. La blockchain est un exemple d'une DLT ouverte avec, de ce fait, un mécanisme de consensus complexe qui demande un volume de calculs impressionnant.

La DLT peut servir d'administrateur central pour tout type de droits de propriété, par exemple sur des titres ou pour des registres fonciers. La DLT permet aussi de fractionner les droits de propriété sur des objets réels tels qu'un immeuble et d'ainsi les rendre négociables via la blockchain (tokenisation).

Big Data

Le terme de Big Data se réfère à deux aspects: d'un côté, il décrit la croissance massive du volume de données non structurées et disponibles à une fréquence élevée qui sont le produit de la numérisation progressive. Mais le Big Data englobe aussi des technologies complexes et les solutions informatiques nécessaires pour extraire des informations de cette surabondance de données. L'apprentissage machine, un domaine partiel de l'intelligence artificielle, est une des technologies clés en la matière. Il s'agit d'algorithmes qui sont capables de détecter des schémas dans des bases de données existantes et de générer ainsi une sorte de connaissance artificielle à

partir d'expériences (données). Plus les données disponibles pour les «entraînements» sont abondantes et plus l'algorithme deviendra expert dans l'interprétation de nouvelles données et pourra les convertir en informations. Il faut également que l'on puisse traiter des données de manière décentralisée et parallèle («cloud computing») pour que les mégadonnées soient gérables et utiles.

Utilisé de manière générique comme s'est aussi souvent le cas, le terme Big Data désigne alors la collecte, l'exploitation, l'analyse et la monétisation du flot de données numériques et est à la base de nombreux modèles économiques numériques.

truments financiers titrisés tels que les crédits syndiqués est un autre domaine où les DLT opèrent déjà avec succès et ont apporté des gains d'efficacité importants au niveau opérationnel.

Univers de placement élargi grâce à la tokenisation

Les crypto-monnaies, également appelées token, peuvent être utilisées pour établir la propriété d'objets en dehors du monde numérique. On parle aussi dans ce contexte de tokenisation de l'économie réelle. Des valeurs patrimoniales du monde réel, par exemple des immeubles ou des projets d'infrastructure, peuvent devenir négociables grâce à la blockchain. Les propriétaires d'un objet réel peuvent se procurer des liquidités par voie de tokenisation et les investisseurs ont la possibilité de prendre des participations dans des objets normalement illiquides et non négociables et ainsi diversifier leur portefeuille. La tokenisation pourrait donner naissance à une pléthore de nouvelles classes d'actifs.

Mais dans un futur rapproché, l'application des DLT restera sans doute réservée à certaines niches. Elles ne sont en effet pas encore suffisamment dévelop-

pées pour une implémentation à grande échelle. En plus, il reste de nombreuses zones de flou juridique à clarifier.

Open banking

Le Big Data n'a pas encore conquis une place aussi importante dans le secteur financier que dans d'autres branches. Pour commencer, les banques elles-mêmes sont plutôt réticentes quand il s'agit d'analyser les données de leurs clients, sans doute en premier lieu parce qu'il leur manque des interfaces entre systèmes internes. Et par ailleurs, les banques détiennent la souveraineté des données financières. Ces données ne sont donc pas accessibles à des tiers, en particulier les fintech.

En Europe, ce «dernier mille» vacille depuis l'introduction de la nouvelle directive sur les services de paiements (DSP2) qui contraint les banques à installer des interfaces permettant à des prestataires tiers d'accéder aux comptes et transactions de paiement des clients bancaires qui le désirent. L'accès aux transactions de titres constituerait un prochain pas. La transparence deviendrait alors totale sur la situation financière effective des clients bancaires, y

compris pour des prestataires tiers qui pourraient se servir de ces informations pour mettre au point des prestations financières innovantes.

La directive PSD2 n'est pas contraignante pour les banques suisses. Mais une première banque suisse, la Banque Hypothécaire de Lenzburg, est déjà en train d'ouvrir son système bancaire aux fintech.

La conséquence ultime de cette évolution sera de séparer l'infrastructure financière des services financiers pour le client final, ce qui rendra possible la création d'écosystèmes financiers.

Une nouvelle dimension de la transparence

Les caisses de pensions ne dépendront plus d'un dépositaire central, mais pourront par exemple consolider leur patrimoine virtuellement sur la plateforme d'un prestataire tiers. La possibilité d'évaluer systématiquement les données de transactions et les flux de capitaux va créer une transparence sans précédent dans la gestion de fortune. **I**

Philippe Rohner

Nous publions chaque année plus de 40 articles spécialisés sur des sujets variés.



Nos experts partagent leur savoir et leurs avis avec le public.



Nous organisons plusieurs conférences chaque année. Découvrez-nous en live.



PPCmetrics AG
Investment & Actuarial
Consulting, Controlling
and Research.
En savoir plus

